

Département fédéral des affaires étrangères

Communiqué de presse

Emeutes à Lhassa

15.03.2008

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) condamne les actes de violence contre les manifestants au Tibet ayant fait des morts. Il rappelle l'importance capitale du respect des droits humains.

La Suisse appelle les autorités chinoises à renoncer à tout recours démesuré à la force et à respecter les droits humains, notamment le droit à l'intégrité corporelle et le droit à la libre expression. Toutes les personnes détenues doivent être traitées en stricte conformité avec les normes internationales en matière de droits humains. Celles qui ont manifesté pacifiquement doivent être libérées sans délai.

Afin d'améliorer la situation des droits humains au Tibet et d'ouvrir la possibilité d'un règlement durable et pacifique de la question tibétaine le dialogue avec la communauté tibétaine est indispensable.

Département fédéral des affaires étrangères

[retourner à l'aperçu](#)

Dernière modification: 21.11.2008

Département fédéral des affaires étrangères

[Informations juridiques](#) | [Contact](#)
